



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 17 février 2015

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Olga BARANOVA (S), Mme Marie BARBEY (DC), M. Olivier BAUD (EàG), M. Gary BENNAIM (PLR), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Javier BRANDON (S), Mme Natacha BUFFET-DESFAYES (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Roland CROT (UDC), Mme Linda DE COULON (PLR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Guy DOSSAN (PLR), M. Alpha DRAME (Ve), M. Christophe DUNNER (Ve), Mme Hélène ECUYER (EàG), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), Mme Jannick FRIGENTI EMPANA (S), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (HP), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Estelle MARCHON (HP), Mme Charlotte MEIERHOFER (EàG), Mme Anne MORATTI (Ve), Mme Marie MUTTERLOSE (S), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Maria PEREZ (EàG), Mme Annina PFUND (S), Mme Stéphanie PREZIOSO (EàG), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOUC (DC), Mme Helena RIGOTTI (PLR), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), Mme Alexandra RYS (DC), M. Vincent SCHALLER (PLR), M. Pierre SCHERB (UDC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THEVOZ (S), Mme Catherine THOBELLEM (Ve), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), M. Alexandre WISARD (Ve), Mme Delphine WUEST (Ve).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
extraordinaire ²⁾

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 26 février 2015.

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

Objet: PR-1115

Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 3261 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 990 m², sise chemin de la Petite-Boissière 22, avec dépendances N° 1104 (quote-part inconnue), N° 1125 (pour 1/10) et N° 1127 (pour 1/3), au prix de 2 980 000 francs, aux fins de construction de logements d'utilité publique à l'exclusion de toute autre condition prévue dans l'acte. A défaut d'acceptation des conditions fixées par la Ville de Genève, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à recourir à la procédure d'expropriation, conformément à l'article 6 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 200 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus aux acquéreurs évincés compris, en vue de cette acquisition.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 18 février 2015

Signature/s: Olivier Baud, président

Rémy Burri, secrétaire